

Arrêté n° 2024 - 57

La Maire de la Commune d'AUBIN ;

Tél. : 05 65 63 14 11
Fax : 05 65 63 78 57
e-mail : mairie-aubin@wanadoo.fr

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mars 2024 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

VU l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Décret n° 95-562 du 6 mai 1995,

VU le Décret N° 2000-6 du 4 janvier 2000 et notamment son article 1^{er}.

VU l'avis du 8 mars 2024 informant les Associations visées au dernier alinéa de l'article L123-6 précité, du renouvellement prochain des membres nommés du conseil d'administration du CCAS,

VU les propositions des Associations reçues concernant leurs représentants,

CONSIDERANT le caractère obligatoire du principe de parité au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRETE

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'AUBIN pour la durée du mandat du Conseil Municipal à compter de ce jour :


- Monsieur FABRE Bernard, Secours Catholique
- Monsieur BOSCUS Serge, Secours Populaire
- Madame NEGRE Gisèle, ADAPEI 12-82
- Madame SOLIS Hélène, Chorus
- Monsieur SOUVERAIN Bernard, FNATH
- Madame GUERIN Annie, Les Restaurants du Cœur,
- Monsieur LONCKE Jean-Claude, UDAF,
- Madame PICHON Thérèse, Club Multi-Loisirs Aubinois.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'AVEYRON, aux Présidents des Associations concernées et aux intéressés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à AUBIN, le 2 avril 2024

La Maire,


Christine TEULIER

